

Réunion du conseil municipal

Objet réunion du 08/03/2024

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la mairie le **10/03/2024**

Que l'invitation du conseil avait été faite le 22/02/2024

Que le nombre des membres en exercice est de **7**

Exécution des articles L121 10, R 121 7, L 121 11, L 124 2, L 121 17, R 121 9 du code des communes.

Séance du 8 mars 2023

L'an 2024, le 8 mars à 20h 30 le Conseil Municipal de la commune de Sainte Anne s'est réuni en salle de mairie après convocation du 22/02/2024 sous la présidence de Joël Bôle, Maire.

Etaient présents :

Florentin Guyat, Nicolas Auvernois, Valentin Guyat, Arnaud Florin, et Joël Bôle

Absentes Fanny Darsin et Barbara Huguenin qui a donné procuration à F Guyat

Conformément aux articles précités du code des communes, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris parmi les membres du Conseil. Nicolas Auvernois a été désigné pour occuper ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour est le suivant :

- Validation CR CM du 24/11/2023
- Tableau financier janvier 2024
- BP 2023, CA 2023 et compte de gestion 2023
- Projet BP 2024
- Affectation des résultats et Projets investissements 2024
- Dette, taxes 2024 et point forêt 2023
- Questions diverses dont :
 - Point voirie par Nicolas et point affouage Valentin
 - Convention groupement pour signalétique
 - Subvention commune pour vidange des fosses septiques

Joël déclare la séance ouverte et distribue à chacun des conseillers un fascicule regroupant les annexes illustrant l'ordre du jour du CM.

- **CR du CM du 24/11/2023** : les conseillers **valident à l'unanimité ce CR** qui leur avait été distribué le 26/11/2023
- **Point financier** : les conseillers prennent connaissance du **tableau financier** de janvier 2024 (voir document joint page 2)
- **Projets investissements 2024** : Joël commente le tableau ci-dessous (annexe p 7)

projets invest 2024	dépense	subv-recettes	remarques
change fenêtre, portes (en partie réglé 2023)	10 000,00 €		AB création DETR, CE
raccordement électricité	3 000,00 €		retard lots Rapilla
Chemins et routes	5 000,00 €		reprise 2023
Signalétique	1 000,00 €	800,00 €	dotatioin CCLL
achat plans forêt	57 825,00 €	59 610,00 €	voir tableau
restructuration mairie	13 000,00 €		reporté 2025 ?
total	89 825,00 €	60 410,00 €	
solde	29 415,00 €		voir le financement: fonds libres,
<i>Remarque: dossiers de subvention en cours pour isolation, nous pouvons espérer 5 000 €</i>			
estimation des ventes bois sur BP 2024		40 000,00 €	en fonctionnement

- **CA 2023** : après présentation des comptes par le maire et en l'absence de Joël, sous la présidence de Nicolas, il est procédé au vote du CA 2023

CA 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	210 226.59 €	50 928.06 €
Recettes	498 468.15 €	106 111.54 €
Résultat	288 241.56€	83 985.54€

Vote : pour : 5 contre : 0 abstention : 0 **Le CA 2023 est approuvé à l'unanimité**

Les résultats du CA sont conformes à ceux du comte de gestion dressé par la trésorerie.

- **Compte de gestion** : le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2023, après avoir entendu et approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2023
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- **BP 2024** : sous la présidence de Joël, il est procédé au vote du BP 2024

BP 2024	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	166 927.50€	63 194.00 €
Recettes	360 544.56€	106 111.54€
Résultat	193 617.06€	42 917.54€

Vote : pour : 6 contre : 0 abstention : 0 **BP2024 approuvé à l'unanimité**

- **Taxes pour 2023** : le CM propose de garder **les mêmes taux qu'en 2022** :

Taxes	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Taux	Compensation état	28.65	15.51
Base (2023)		28 000	21 200
Produit	862 €	8 022 €	3 288 €

Produit fiscal	12 172 €
-----------------------	-----------------

Vote : pour : 6 contre : 0 abstention : 0 **Les taxes approuvées à l'unanimité**

- **Affectation des résultats** : le CM vote l'affectation des résultats suivants :

SAINTE ANNE - Affectation du résultat sur BP 2024			
Budget général			
Résultat de fonctionnement RF002		288 241,56 €	
Résultat d'investissement RI 001		83 985,54 €	
Reports investissement	Dépenses		
	Recettes		
Solde déficit investissement à couvrir par affectation au 1068		0,00 €	
Report de fonctionnement		288 241,56 €	
RESULTATS CA 2023	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	SOLDE
BUDGET GENERAL.	83 985,54 €	288 241,56 €	372 227,10 €
ETAT DES RESTES A REALISER AU 31/12/2023 BUDGET GENERAL			
NEANT			
Remarque , trésorerie selon tableau de bord financier janvier			428 822,00 €

➤ **Dette** : Le CM prend connaissance de la dette : voir tableau ci-dessous :

Dette et Taxes et forêt					
Etat de la dette: un seul emprunt / réfection église					
Emprunt	durée	1ère échéance	intérêt	capital	annuité
150 000,00 F	20 ans	déc.-16	1 960,00 F	6 645,00 F	8 605,00 F

➤ **Forêt**: Joël présente le point forêt qui a été préparé avec le garde ONF et Valentin :

BUDGET PREVISIONNEL SAINTE-ANNE									
<i>Coupes</i>									
Recette exploitations					Dépenses exploitations				
VOLUME	UNITE	MONTANT	PU/m3		VOLUME	UNITE	MONTANT	PU/m3	
Feuillus c.contrat HET p.1	100	M3	8 500 €	85 €	Feuillus p.1	100	M3	2 500 €	25 €
Feuillus p.6 adjudication	60	M3	4 200 €	70 €	Feuillus/résineux p.6	110	M3	2 420 €	22 €
Résineux p.6	50	M3	2 750 €	55 €	Feuillus p.12/13/16	238	M3	5 950 €	25 €
Feuillus p.12/13/16 contrat HE	108	M3	7 560 €	80 €	ONF ATDO	848	M3	3 392 €	4 €
Feuillus p.24/25	150	M3	21 000 €	140 €	Feuillus p.24/25	150	M3	3 750 €	25 €
Feuillus p.12/13/16 adjudicator	130	M3	15 600 €	120 €	Résineux p.5	250	M3	5 750 €	23 €
TOTAL			59 610 €		TOTAL		23 762 €		
<i>Travaux</i>									
Coûts									
VOLUME	UNITE	MONTANT							
SFBM	200	heure	7 600 €	achat plans à imputer en investissement 13 100 €					
Fournitures plants parcelle 1	1400	plant	2 100 €	autres dépenses à imputer en fonctionnement 44 487 €					
Andainage parcelle 1	1,17	ha	1 755 €	total dépenses forêt 57 587 €					
Andainage parcelle 32	4,76	ha	7 000 €						
Fournitures plants parcelle 32	5800	plant	11 000 €						
Heures estimatives SFBM supplémentaires nécessaires plantation p.32	115	heure	4 370 €						
TOTAL			33 825 €	57 587 €					

Questions diverses :

- **Point chemins et voirie** : Nicolas nous rappelle que sur 2023 nous n'avons pas réalisé de travaux d'entretien de la voirie en raison des travaux forestiers et des passages de grumiers qu'ils ont entraîné. Nicolas a chiffré ces travaux et les conseillers valident **l'ouverture budgétaire d'un crédit de 12 000 € pour ces travaux**, Nicolas rencontrera l'entreprise, ces travaux devraient être réalisés fin mai début juin.
- **Point coupes et affouage** : Valentin confirme que la coupe des feuillus des parcelles 12/13/16 est en cours, la coupe des feuillus de la P 24/25 devrait être reportée en raison des risques de dégradation des champs au cours du débardage, les coupes de résineux des P 5 et 6 seront réalisées tôt en raison de l'état sanitaire des bois. Les **rémanents des feuillus seront distribués en affouage** (tout ou partie) (voir affiche au tableau), la commission bois organisera la délimitation et distribution des lots.
- **Convention de groupement de commande** : Joël présente aux conseillers le projet proposé par la CCLL pour la signalétique des chemins de randonnée traversant le territoire communal, après délibération le CM **décide d'adhérer à la convention de groupement de commande pour la mise en place de cette signalétique** (coût pour la commune 1000 € et dotation 800€). et charge le maire de la signer.
- **Subvention vidange des fosses** : Dans un souci de préservation de l'environnement, le CM confirme la mise en place d'une **prime incitative de 120 € qui sera octroyée aux habitants de la commune une fois tous les 5 ans sur justificatif** de la vidange de leur fosse septique.

Sur ce dernier point se clôt l'ordre du jour et alors que les conversations se dispersent, les conseillers partagent crémant, bière et gâteaux pour fêter la venue prochaine du printemps.

Joël